Nations Unies S/PV.3721



Conseil de sécurité

Provisoire

Cinquante et unième année

3721e séance

Jeudi 5 décembre 1996, à 11 h 5

New York

Président :	M. Fulci	(Italie)
Membres :	Allemagne	M. Eitel
	Botswana	M. Legwaila
	Chili	M. Somavía
	Chine	M. Qin Huasun
	Égypte	M. Abdel Aziz
	États-Unis d'Amérique	M. Inderfurth
	Fédération de Russie	M. Fedotov
	France	M. Dejammet
	Guinée-Bissau	M. Cabral
	Honduras	M. Martínez Blanco
	Indonésie	M. Wisnumurti
	Pologne	M. Włosowicz
	République de Corée	M. Park
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir John Weston

Ordre du jour

La question concernant Haïti

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies en Haïti (S/1996/813 et Add.1*)

96-86999 (F)

La séance est ouverte à 11 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La question concernant Haïti

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies en Haïti (S/1996/813 et Add.1)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Argentine, du Canada, d'Haïti et du Venezuela des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique habituelle, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Lelong (Haïti) prend place à la table du Conseil; Mlle Ramírez (Argentine), M. Fowler (Canada) et M. Escovar Salom (Venezuela) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant commencer l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations antérieures.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies en Haïti, documents S/1996/813 et Add.1. Les membres du Conseil sont également saisis du document S/1996/1002, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par l'Argentine, le Canada, le Chili, la France, les États-Unis d'Amérique et le Venezuela. J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/1996/956, qui contient le texte d'une lettre datée du 15 novembre 1996, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général, transmettant le texte d'une lettre datée du 13 novembre 1996, adressée au Secrétaire général par le Président d'Haïti.

Le premier orateur sur ma liste est le Représentant permanent d'Haïti, à qui je donne la parole.

M. Lelong (Haïti) : Monsieur le Président, la délégation haïtienne est heureuse de vous voir diriger les travaux du Conseil de sécurité au cours de ce mois de décembre. Elle est convaincue que grâce à vos éminentes qualités ainsi qu'à votre vaste expérience, le Conseil saura traiter avec succès les importants dossiers inscrits à son programme d'activités pour ce mois.

Je saisis l'occasion pour féliciter l'Ambassadeur Nugroho Wisnumurti, de l'Indonésie, qui a mené de façon remarquable les délibérations du Conseil pendant le mois de novembre.

Le Conseil examine aujourd'hui une question qui revêt une importance considérable pour le processus démocratique dans lequel s'est engagé mon pays. Il s'agit du renouvellement du mandat de la Mission d'appui des Nations Unies en Haïti (MANUH), arrivé à terme le 30 novembre dernier.

Le Conseil connaît bien le rôle essentiel joué par la Mission de paix des Nations Unies dans l'amélioration de la situation en Haïti depuis son déploiement, il y a 20 mois, pour prendre le relais de la Force multinationale qui avait permis d'instaurer le climat propice au retour à l'ordre constitutionnel. Les Casques bleus ont fourni une assistance dans divers domaines, allant du maintien de la sécurité à la réhabilitation des institutions en passant par des activités de développement. C'est grâce à la présence sécurisante de la Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA) que le Gouvernement haïtien a pu dissoudre l'armée d'Haïti, principal responsable de l'instabilité politique et des violations des droits de l'homme dans le pays, et créer à sa place la police nationale. Quant à la MANUH, qui a fait suite à la MINUHA, elle a aidé le Gouvernement à améliorer les compétences professionnelles de la police et à maintenir des conditions de sécurité et de stabilité propices au succès des efforts en cours pour reconstruire le pays.

Ainsi, des progrès notables ont été réalisés, ne serait-ce que dans la façon de gérer les crises perturbant l'ordre public, qui ont pu être réglées récemment par les unités d'intervention avec fermeté et sérénité, malgré les pressions internes et externes. Il est aussi satisfaisant de constater que dans le passé récent, aucun fait contraire à la dignité de la personne humaine n'a été commis par l'ensemble du personnel de la police.

C'est l'occasion pour moi de rendre hommage à l'action de tous, hommes et femmes, qui ont contribué à la

réalisation de ces progrès. Nos remerciements vont tant au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Enrique ter Horst, qu'aux commandants des composantes militaire et de police civile, ainsi qu'aux soldats et agents de police, pour leur dévouement. Aux «Amis du Secrétaire général pour la question d'Haïti», ainsi qu'à tous ceux qui ont oeuvré sur cette question et ont permis d'arriver à une solution, nous exprimons notre profonde gratitude. Je tiens cependant à remercier d'une façon très spéciale le Canada et les États-Unis pour leur contribution concrète à la réalisation et au succès de cette opération.

Conscient que l'assistance que la communauté internationale apporte au peuple haïtien dans le domaine de la sécurité publique continuera d'être indispensable à son gouvernement pour consolider les acquis démocratiques et poursuivre les réformes, le Président Préval a pris la décision de solliciter du Conseil la prorogation du mandat de la MANUH. C'est aussi l'avis du Secrétaire général qui, dans son rapport S/1996/813/Add.1 en date du 14 novembre 1996, reconnaissant le rôle joué par l'élément militaire de la MANUH dans la capacité des autorités haïtiennes à contrôler le danger de déstabilisation provenant des forces anti-démocratiques, a recommandé l'extension de la MANUH pour une nouvelle période.

La délégation haïtienne est particulièrement satisfaite de l'issue heureuse des négociations qui se sont déroulées ces derniers jours autour du renouvellement du mandat de la MANUH et qui ont vu les membres du Conseil se mettre d'accord sur le projet de résolution que le Conseil va adopter à l'unanimité. Elle se plaît à remercier les délégations concernées, en particulier la Fédération de Russie et la République populaire de Chine, qui ont fait preuve de compréhension à l'égard d'Haïti et de son peuple.

Au cours des prochains mois, le Gouvernement, assisté de la MANUH, travaillera d'arrache-pied afin de renforcer la police nationale et de combler les innombrables lacunes dont souffre ce jeune corps. À cet égard, une évaluation en profondeur de la police nationale haïtienne (PNH) a été réalisée, qui a permis de déterminer de manière précise l'état des lieux de cette institution, qui joue un rôle de premier plan dans les efforts du Gouvernement en vue d'instaurer en Haïti un état de droit.

Ainsi ont été identifiés les besoins précis de la police en matière d'effectifs, de cadres supérieurs et d'intermédiaires, ainsi qu'en matière de formation et de perfectionnement, d'infrastructure immobilière, de matériel et équipements de bureau, de moyens de transport et ainsi de suite. À partir de ce constat, un chronogramme d'activités a été élaboré de manière à ce qu'avant la fin de l'année prochaine, la police nationale haïtienne puisse atteindre un niveau d'efficacité satisfaisant et être en mesure de garantir la paix et la sécurité sur l'étendue du territoire national.

Mais, comme il est si bien dit dans le préambule du projet de résolution, la paix et le développement sont indissociables. Mais pour que les efforts déployés pour consolider la démocratie et maintenir la stabilité sociale portent des fruits, encore faut-il mener une lutte acharnée contre la pauvreté et le chômage qui affectent une partie importante de la population. La situation catastrophique de notre économie ne permet pas au Gouvernement de satisfaire les besoins de base de la population en alimentation, en soins de santé, en éducation. Les infrastructures du pays sont toujours dans l'ensemble délabrées, rendant très difficiles les conditions de vie dans le pays.

Cette grave situation socio-économique constitue un vrai bouillon de culture dont profitent des groupes subversifs pour semer l'inquiétude et entretenir un sentiment d'instabilité qui nuit à l'investissement économique et porte préjudice à la réforme des institutions. Le déblocage de l'aide internationale, suite à l'adoption par le Parlement de la loi sur la modernisation des entreprises publiques et de celle sur la réforme de la fonction publique, devra permettre au Gouvernement de démarrer les projets d'infrastructure à haute intensité de main-d'oeuvre tant attendus, qui devront avoir une incidence bénéfique sur l'économie du pays et réduire le chômage.

Dans le même contexte, un programme de réforme agraire visant à relancer la production agricole et à donner aux paysans des campagnes, qui constituent plus de 60 % de la population, les moyens de cultiver leurs terres, vient d'être lancé. Autant d'initiatives gouvernementales visant à desserrer l'étau de la misère qui étreint la population.

Deux ans seulement après que, grâce au concours de la communauté internationale, Haïti est retourné à la légalité constitutionnelle, les perspectives sont bien encourageantes. La démocratie prend de jour en jour plus de force dans les moeurs et les habitudes. La construction de l'état de droit se précise de plus en plus. La mise en place des infrastructures de développement économique se poursuit. La réussite de cette expérience que nous vivons en Haïti, de transition de la dictature à la démocratie, est aussi le succès de la communauté internationale qui, depuis 1990, est aux côtés du peuple haïtien dans sa quête de justice, de démocratie et d'une vie meilleure.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Représentant permanent d'Haïti des aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le Représentant permanent du Canada. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Fowler (Canada) : Le Canada est très heureux que le Conseil de sécurité examine le présent projet de résolution au sujet de la situation en Haïti. Il se réjouit de voir que tous les membres du Conseil continuent d'appuyer les efforts du Gouvernement librement élu et du peuple haïtien pour renforcer la démocratie et reconstruire leur pays.

Le Canada s'est intéressé de près, et dès leur début aux initiatives prises par l'ONU pour promouvoir la démocratie et la stabilité en Haïti. Ce pays est un voisin avec lequel nous entretenons des relations étroites depuis des décennies et avec lequel nous partageons un héritage francophone. De nombreux Haïtiens ont trouvé refuge au Canada durant les périodes de dictature et d'oppression qu'a connues Haïti. Au Canada, nous sommes fiers de notre vigoureuse et prospère communauté haïtienne.

La stabilité d'Haïti est une composante clef de la sécurité permanente de la région des Antilles et du développement de la démocratie dans notre hémisphère. C'est pourquoi le Canada a joué un rôle de premier plan au sein de la Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA) et, maintenant, de la Mission d'appui des Nations Unies en Haïti (MANUH).

Nous considérons que l'ONU a su fort bien s'acquitter en Haïti d'un mandat très exigeant. La MINUHA a assuré un climat de stabilité qui a permis la consolidation des bases de la démocratie et le respect croissant des droits de la personne en Haïti. Elle a créé les conditions voulues pour le recrutement, l'entraînement et le déploiement efficace de la police nationale haïtienne. De plus, la MINUHA a établi un climat de stabilité qui a permis la tenue d'élections démocratiques pour le Parlement et les gouvernements locaux, et la passation démocratique du pouvoir du Président Aristide au Président Préval, en février dernier. Enfin, la Mission de l'ONU en Haïti a permis au Gouvernement haïtien de conclure avec les institutions financières internationales un accord de programme d'ajustement structurel qui servira d'assise au développement économique futur du pays. J'aimerais profiter de l'occasion pour féliciter le Gouvernement haïtien, au nom du Canada, de la détermination dont il a fait preuve en prenant de difficiles décisions sur lesquelles repose solidement le développement économique et social d'Haïti.

(*L'orateur poursuit en anglais*)

Le Canada est heureux de voir le Conseil de sécurité envisager de proroger le mandat de la MANUH pour une durée de six mois, renouvelable pour une nouvelle période de deux mois. Cette prorogation répond à la requête du Président Préval demandant une présence continue durant les huit mois à venir, en cas de nécessité. Nous sommes convaincus que cette période va permettre à la Mission de continuer d'apporter une contribution essentielle à l'établissement d'une force de police haïtienne efficace et indépendante. En ce qui concerne les effectifs militaires, nous tenons à souligner que, pour s'acquitter de son mandat, la Mission continuera d'exiger un effectif d'au moins 1 300 hommes. Ce chiffre est le résultat d'une évaluation très précise des tâches à accomplir et des risques qui leur sont associés. Les événements intervenus au cours des cinq premiers mois du mandat de la MANUH nous ont convaincus, avec le recul, que ce chiffre correspond aux véritables besoins.

Par conséquent, nous n'avons d'autre choix que de maintenir notre contribution volontaire à la MANUH dans des proportions appréciables pour lui permettre de disposer des ressources dont elle a besoin pour mener à bien son mandat. Le Canada maintiendra son engagement actuel à l'égard de la MANUH, pendant la durée du mandat prorogé. Il comprend 100 agents de police, qui font partie de la police civile de l'ONU, et 750 militaires déployés à Port--au-Prince. Nous continuerons, comme nous l'avons fait depuis mars 1996, de fournir une partie de notre contingent à titre de contribution volontaire, et en tant que témoignage renouvelé de notre engagement envers le peuple haïtien et de notre foi dans l'efficacité des opérations de maintien de la paix de l'ONU. Grâce à cette contribution et à celle des États-Unis, Haïti bénéficie d'une mission complète de maintien de la paix, à un coût très réduit pour les États Membres de l'ONU.

Nous notons également qu'il est mentionné dans le projet de résolution que la prochaine prorogation du mandat de la MANUH sera la dernière. Nous pensons qu'il est absolument essentiel que nous reconnaissions tous l'importance de cette décision et du fait que nous entrerons donc dans une période de transition dans ce pays. La nécessité d'une mission de maintien de la paix arrive à son terme. En même temps, il est clair que la nécessité d'activités de consolidation de la paix existe toujours.

Nous pensons que la consolidation de la paix est un outil de gestion internationale des crises qui prend de plus en plus d'importance. Il faut un équivalent civil à la solution militaire apportée par l'opération de maintien de la paix. Une fois une situation stabilisée, comme c'est le cas actuellement en Haïti, les activités de renforcement de la démocratie et de la société civile acquièrent une importance vitale, à mesure que les conditions du développement économique et de la stabilité à long terme sont mises en place et encouragées. Les recommandations du Secrétaire général sur la nature d'une présence internationale future en Haïti qui consolidera les réalisations de la MINUHA et de la MANUH, seront particulièrement importantes à cet égard.

Une large part de l'aide bilatérale du Canada en Haïti est consacrée aux activités de consolidation de la paix et comprend une formation spécialisée dispensée à la police nationale haïtienne, la réforme du système judiciaire, l'assistance électorale, la coopération avec le Parlement haïtien et des projets destinés à renforcer la société civile et à promouvoir les droits de l'homme. Nous sommes convaincus que ces programmes viennent conforter les efforts déployés par le système des Nations Unies pour jeter les fondements d'une société stable et démocratique en Haïti.

La période de huit mois qui va suivre sera décisive pour ce qui a trait à la présence de l'ONU en Haïti. Nous devons en tirer profit au maximum pour achever le travail de la MANUH et préparer une transition sans heurt vers une nouvelle forme d'engagement international en Haïti, tout en nous efforçant de renforcer la sécurité publique dans ce pays. Dans cette optique, nous exhortons les autres pays, organismes et institutions à se joindre à nous pour offrir une aide généreuse et opportune au Gouvernement haïtien.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est la représentante de l'Argentine. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

Mme Ramírez (Argentine) (*interprétation de l'espagnol*) : Le Conseil de sécurité envisage de proroger le mandat de la Mission d'appui des Nations Unies en Haïti (MANUH). Nous en sommes très satisfaits car cela représenterait l'aboutissement d'un processus menant à une solution durable de la crise longue et douloureuse en Haïti.

Je voudrais tout d'abord remercier le Secrétaire général pour ses rapports très complets publiés en date des 1er octobre et 14 novembre 1996. Même si les rapports indiquent qu'en juillet, août et septembre derniers, la vague de violence a diminué, nous pensons toutefois qu'il reste encore beaucoup à faire pour consolider la sécurité interne et renforcer les institutions garantissant un état de droit respectueux des droits de l'homme et des libertés individuelles.

Nous pensons que les Nations Unies, qui ont investi des ressources considérables dans le processus de stabilisation, doivent continuer d'accorder toute leur attention à l'évolution de ce processus.

Je voudrais souligner une fois de plus le rôle important joué par la police civile des Nations Unies. La tâche visant à aider le Gouvernement haïtien à former, de façon professionnelle, la police civile et à maintenir un environnement sûr, n'est pas facile. Toutefois, les résultats sont encourageants. Le dernier rapport du Secrétaire général indique que des progrès ont été réalisés dans le domaine du respect des droits de l'homme et des normes professionnelles. Nous pensons que cette nouvelle institution revêt une importance considérable dans la consolidation de la démocratie haïtienne.

Je voudrais également exprimer la reconnaissance de mon pays pour les efforts déployés par l'Organisation des États américains et tout particulièrement la contribution de la Mission civile internationale en Haïti (MICIVIH) à la promotion de la démocratie en Haïti.

La République argentine reconnaît également à sa juste valeur le rôle essentiel joué par le Représentant spécial du Secrétaire général en Haïti, M. ter Horst, dans la coordination des activités du système des Nations Unies et la promotion d'institutions démocratiques, la réconciliation nationale et le redressement économique.

Le redressement économique et la reconstruction constituent de grands défis pour le peuple haïtien. Nous sommes sûrs que très bientôt, la générosité de la communauté internationale se manifestera fermement dans ce pays.

Conscient de l'ampleur de ces défis, le Gouvernement argentin a pris le ferme engagement d'aider au redressement socio-économique d'Haïti, engagement dont témoigne la décision que nous avons prise de coopérer, par le biais de l'initiative des «Casques blancs», dans l'approvisionnement en eau potable, ainsi que d'envoyer des médecins et des assistantes sociales. Dans ce contexte, l'Argentine compte sur la coopération active et précieuse du Gouvernement français.

L'engagement pris par l'Argentine vis-à-vis du Gouvernement et du peuple haïtiens s'est manifesté depuis le rétablissement de la démocratie le 15 octobre 1994. Deux

mois plus tard, au mois de décembre, le Gouvernement argentin envoyait une mission de haut niveau pour discuter avec les autorités haïtiennes des possibilités de coopération. Devant cette mission, plusieurs projets ont été élaborés, dont certains ont déjà été exécutés avec succès tandis que d'autres sont en cours d'exécution.

Nous attendons également avec intérêt la visite du Président Préval en Argentine qui permettra certainement de consolider les excellentes relations que nous entretenons avec Haïti — pays dont la culture est riche et diverse — qui a tant souffert de l'ignominie de la dictature et dont l'acheminement vers la liberté est pour nous riche d'enseignement.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le Représentant permanent du Venezuela. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Escovar-Salom (Venezuela) (*interprétation de l'espagnol*) : Qu'il me soit permis, Monsieur le Président, de vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de décembre.

C'est un plaisir pour mon pays que d'être l'un des auteurs du projet de résolution dont le Conseil de sécurité est saisi pour adoption.

Nous sommes liés à Haïti par l'histoire et la géographique, ce qui nous a amenés à jouer un rôle actif dans son processus de stabilisation et de consolidation de la démocratie.

Le Venezuela félicite et loue la Mission d'appui des Nations Unies en Haïti (MANUH) pour les progrès considérables qu'elle a accomplis en s'acquittant du mandat qui lui a été conféré d'aider le Gouvernement haïtien à maintenir un environnement sûr et stable. La Mission a dû faire face à une épreuve particulièrement difficile, lorsque, au début de cette année, le 7 février, a eu lieu la passation pacifique du pouvoir d'un Président démocratiquement élu à un autre Président démocratiquement élu. Dix mois plus tard, on peut constater que le processus de démocratisation se poursuit et que des progrès et des résultats concrets continuent d'être accomplis.

La réduction du nombre des membres de la composante militaire prouve que la Mission accomplit des résultats tangibles et concrets, et nous espérons que Haïti va s'engager progressivement et fermement vers la reconstruction du pays, ainsi que vers la création et la mise en place d'institutions libres et permanentes.

À cet égard, je voudrais saisir cette occasion pour louer comme il convient le travail accompli par la Mission civile internationale en Haïti, et souligner que sa consolidation permettra d'assurer le succès à long terme du processus éducationnel et institutionnel en Haïti. Nous faisons confiance à l'Organisation des Nations Unies dans les efforts qu'elle fait dans ce domaine en coopération avec l'Organisation des États américains.

Nous savons tous que c'est au Gouvernement et au peuple haïtiens qu'incombe au premier chef la responsabilité du redressement politique, économique et social du pays, car c'est le peuple haïtien qui est le protagoniste et l'interlocuteur principal du processus démocratique de ce pays. Cependant, nous sommes également conscients que l'aide soutenue de la communauté internationale leur est indispensable pour parvenir à la paix et à la stabilité à long terme. Sans l'appui et la solidarité de la communauté internationale il est impossible de réaliser de réels progrès dans le monde, que ce soit dans le processus de démocratisation ou dans la protection des droits de l'homme et de l'environnement.

À cet égard, nous saluons la nouvelle prorogation du mandat de la Mission d'appui. En effet le retrait soudain des forces serait une erreur, car il faut lui donner la possibilité de conclure l'opération de façon satisfaisante.

Pour terminer, et conformément au paragraphe 7 du projet de résolution dont le Conseil est saisi, je tiens à exprimer la volonté du Venezuela de continuer à apporter son appui à cette cause. En tant qu'Ambassadeur et Représentant permanent du Venezuela auprès des Nations Unies, je suis particulièrement heureux d'appuyer et de parrainer cette résolution.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Représentant permanent du Venezuela des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais mettre le projet de résolution aux voix.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Je vais maintenant donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

M. Dejammet (France) : L'opération des Nations Unies en Haïti est l'un des grands succès de l'Organisation dans la période récente. Cette opération a permis de consolider la transition démocratique dans ce pays, en aidant le

Gouvernement à constituer une force publique respectueuse de la légalité et capable de maintenir l'ordre public et la sécurité.

L'entreprise menée par les Nations Unies n'est pas facile. La restauration de l'état de droit dans un pays qui n'avait pas eu récemment d'expérience démocratique a obligé en effet à faire table rase des anciennes structures militaires et de police. C'est pourquoi l'effort accompli pour mettre en place un cadre institutionnel démocratique en Haïti ne peut se concevoir sans un accompagnement et sans un appui des Nations Unies.

Depuis l'adoption le 28 juin 1996 par le Conseil de sécurité de la résolution 1063 (1996) créant la Mission d'appui des Nations Unies en Haïti (MANUH), des progrès réels ont été accomplis dans le renforcement de la police nationale haïtienne. Ces progrès sont soulignés par le rapport qu'a remis le Secrétaire général. Nous pouvons citer notamment l'arrivée de nouveaux cadres de police, un déploiement géographique plus cohérent, des moyens logistiques améliorés qui permettent aux forces de police d'avoir une visibilité et une mobilité accrues; enfin, les agents sont mieux formés et les règles de déontologie précisées et mieux appliquées.

Ces progrès dans les structures et les méthodes ont commencé à se traduire sur le terrain par une amélioration de la sécurité en Haïti. Les violences qui avaient marqué les mois de juillet, août et septembre sont retombées. Des succès ont été enregistrés dans la lutte contre la criminalité.

Ces progrès méritent d'être salués. Ils sont à mettre au crédit des efforts des autorités haïtiennes et de l'appui fourni par les Nations Unies. Mais ces progrès sont encore fragiles. La police nationale souffre toujours de lacunes dans son encadrement, sa qualification, son équipement et sa gestion. La police nationale haïtienne doit faire face au double défi d'une criminalité de droit commun, qui subsiste, et de l'activité persistante de groupuscules politiques, qui restent malheureusement déterminés à mettre en péril la démocratie.

C'est pourquoi la France a aussitôt entendu l'appel adressé au Secrétaire général par le Président Préval, visant à prolonger le mandat de la MANUH au-delà du 30 novembre. Et la France apporte en conséquence son appui à la recommandation du Secrétaire général, qui va dans le sens de la demande du Président Préval. Nous avons participé, au sein du groupe des Amis du Secrétaire général pour la question d'Haïti, à l'élaboration du projet de résolution qui est soumis au Conseil et qui fixe un calendrier pour le déroulement, l'accomplissement et la fin de cette mission. La France votera donc en faveur de ce texte.

La France est heureuse de saluer l'effort supplémentaire que le Canada a accepté d'assumer afin de maintenir le niveau des troupes qui participent à l'opération. Nous reconnaissons bien évidemment que la responsabilité principale incombe au Gouvernement et au peuple haïtiens, et nous sommes heureux, une fois de plus, de saluer les efforts accomplis par la nation haïtienne. Ces efforts méritent que nous continuions à aider les autorités haïtiennes dans la voie courageuse et démocratique qu'elles ont choisie. Comme je viens de le dire, la France sera heureuse, pour ces raisons, de voter pour le projet de résolution qui nous est soumis.

M. Fedotov (Fédération de Russie) (*interprétation du russe*) : La délégation russe se félicite que l'on ait récemment progressé pour ce qui est du rétablissement de la démocratie et de l'ordre public en Haïti et de la mise en place de la nouvelle police nationale. La Mission d'appui des Nations Unies en Haïti (MANUH), qui s'est acquittée de manière responsable des tâches qui lui ont été confiées par le Conseil de sécurité, mérite les plus grands éloges. Nous tenons à rendre hommage au personnel de la Mission — nos compatriotes, y compris — qui oeuvre inlassablement au renforcement de la démocratie en Haïti.

Comme nous l'avons déjà dit à maintes reprises, la Fédération de Russie a des doutes quant à la nécessité de proroger le mandat de la Mission, d'en maintenir les effectifs militaires, notamment. Notre position à cet égard demeure inchangée. Nous sommes profondément convaincus que la situation dans le pays n'a jamais constitué et qu'elle ne constitue toujours pas une menace pour la paix et la sécurité internationales, voire même pour la paix et la sécurité régionales. Elle a perdu son caractère unique qui avait fait que nous avions appuyé le déploiement d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies dans le pays.

Cependant, compte tenu de l'appel du Président d'Haïti, M. René Préval, de la recommandation du Secrétaire général et des vues du groupe des «Amis du Secrétaire général pour la question d'Haïti», la Russie accepte en principe, et dans un esprit de compromis, une dernière prorogation du mandat de la MANUH pour une ultime période de huit mois.

Toutefois si au mois de mars prochain, à la lumière du rapport du Secrétaire général, le Conseil de sécurité estime possible de mettre un terme à cette opération deux mois plus tôt, c'est-à-dire le 31 mai 1997, nous serons prêts à

appuyer une proposition de cet ordre. L'essentiel c'est que dans le projet de résolution, ses auteurs précisent bien que le mandat de la MANUH est prorogé pour la dernière fois. Et cette fois-là sera vraiment la dernière.

Pour l'heure, des dispositions ont d'ores et déjà été prises pour réduire de 100 le nombre des effectifs militaires financés par l'ONU. À l'avenir, le Secrétaire général devra faire des recommandations en vue d'une nouvelle réduction des effectifs de la Mission. On a ainsi jeté les bases du retrait graduel et définitif d'Haïti, d'ici la fin du mandat de la MANUH, des effectifs militaires des Nations Unies. D'une façon ou d'une autre, toutes les opérations des Nations Unies doivent être limitées dans le temps. D'aucuns pourraient penser que l'on applique deux poids deux mesures en maintenant, en Haïti, une présence importante des Nations Unies sous forme d'effectifs militaires. Et ce d'autant plus qu'il existe dans d'autres régions du monde des situations de crise bien plus aiguës et que l'Organisation connaît une crise financière extrêmement grave, surtout si l'on songe que l'on adopte une attitude complètement différente à l'égard d'autres situations véritablement graves et bien plus explosives.

Pour ce qui est des difficultés possibles d'Haïti, notamment en matière de sécurité interne, après le retrait de la MANUH, elles devront être surmontées, non par voie d'opérations de maintien de la paix des Nations Unies, mais avec l'aide de mécanismes extérieurs à l'ONU.

Parallèlement, nous serons prêts à examiner les recommandations du Secrétaire général sur la nature et la forme que pourrait éventuellement prendre une présence internationale ultérieure en Haïti, comme envisagé dans le projet de résolution. Il est important que le projet de résolution insiste sur les tâches hautement prioritaires visant le relèvement et la reconstruction d'Haïti. La Fédération de Russie a déjà dit à maintes reprises que selon elle la situation socio-économique difficile du pays est la principale cause de la persistance de ses problèmes. Nous sommes convaincus que seuls un rapide redressement de la situation économique et un développement stable en Haïti pourront jeter les bases d'une stabilité durable et du renforcement accru de la démocratie dans le pays.

Pour ce qui est de l'appui apporté de l'extérieur pour la réforme et les programmes de développement, il exige de la part des institutions spécialisées du système des Nations Unies, des organisations financières internationales, y compris des institutions de Bretton Woods, des États donateurs, des pays voisins et des pays intéressés, des mesures importantes et décisives et la coordination de leurs efforts.

Pour conclure, je me dois de souligner que l'élaboration du projet de résolution a montré une fois encore que les démarches constructives et la prise en compte des positions et des intérêts les uns des autres ont aidé les membres du Conseil à parvenir à des décisions universellement acceptables. Nous sommes reconnaissants aux auteurs du projet d'avoir retenu un certain nombre d'éléments fondamentaux de notre approche, encore que nous aurions préféré que l'on réduise même plus radicalement les effectifs militaires des Nations Unies. Néanmoins, compte tenu de tout ce que je viens de dire, notre délégation votera pour le projet de résolution dont nous sommes saisis.

M. Wisnumurti (Indonésie) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, ma délégation a grand plaisir à vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de décembre. Nous sommes convaincus que sous votre direction et grâce à votre vaste expérience et à votre grande compétence diplomatique, les travaux du Conseil seront menés à bonne fin. Vous pouvez compter sur le plein appui et l'entière coopération de ma délégation dans l'accomplissement de vos tâches et l'exercice de vos responsabilités. Pour ma part, je tiens à vous exprimer toute ma reconnaissance pour les aimables paroles que vous avez bien voulu, à la séance d'hier du Conseil, m'adresser en tant que Président du Conseil de sécurité pour le mois dernier.

Aujourd'hui nous allons décider de l'avenir de la Mission d'appui des Nations Unies en Haïti (MANUH). À cet égard, la délégation de l'Indonésie exprime sa reconnaissance au Secrétaire général pour son rapport détaillé sur la MANUH (S/1996/813). Ma délégation constate avec satisfaction que, sur le plan de la sécurité, la situation s'est améliorée grâce à la présence de la MANUH et à la plus grande efficacité dont fait preuve la police nationale haïtienne (PNH). La MANUH a joué un rôle très important dans la formation, l'appui et le renforcement de la capacité de la police nationale ainsi que dans le maintien de la sécurité. C'est pourquoi nous voudrions féliciter la MANUH pour l'aide effective qu'elle a apportée au Gouvernement haïtien aux fins de professionnaliser la police nationale haïtienne, ce qui a permis d'instaurer un climat plus stable en Haïti.

Toutefois, selon le rapport, la situation en Haïti est encore instable. Le poids du passé en Haïti continue de faire grandement obstacle aux progrès nécessaires au rétablissement du pays sur les plans économique, social et institutionnel. La menace la plus grave au développement futur d'Haïti réside dans la violence émanant de groupes incontrôlés qui sont opposés au Gouvernement actuel. En outre,

le haut niveau de criminalité et le mécontentement d'anciens militaires contribuent à faire peser de lourdes menaces.

Actuellement, la PNH n'est pas encore en mesure de faire face aux difficultés complexes auxquelles Haïti est confronté. Les capacités institutionnelles et opérationnelles de la police nationale demandent à être développées plus avant. Il est, en fait, essentiel que la PNH devienne, le plus rapidement possible, une force de police nationale pleinement opérationnelle, autonome et professionnelle et qu'elle dispose d'effectifs et d'une structure adéquats afin d'être apte à exercer la gamme complète des fonctions de police en disposant à tous les échelons de sa hiérarchie de la direction appropriée. C'est également pourquoi l'Indonésie pense qu'il n'est pas seulement essentiel pour Haïti de renforcer la police nationale mais qu'il convient de mettre en place un système judiciaire efficace et fort afin de surmonter les problèmes de tous genres auxquels doit faire face le Gouvernement haïtien.

Il est indispensable de promouvoir et de consolider la paix et la démocratie pour permettre à Haïti de préserver et de maintenir une paix et une stabilité durables. Nous nous félicitons donc de la contribution régionale qu'apporte l'Organisation des États américains (OAE) en coopération avec les Nations Unies, notamment de la contribution de la Mission internationale civile en Haïti (MICIVIH). Cela prouve également combien la coopération entre des organisations régionales et les Nations Unies peut être utile dans le règlement d'un conflit.

L'Organisation, bien sûr, peut également fournir une assistance technique pour assurer la continuité de ses activités. C'est dans ce contexte que nous appuyons le rôle que joue le Représentant spécial du Secrétaire général dans la coordination des différentes activités dont le but est de réaliser les objectifs à long terme de consolidation des institutions, de réconciliation nationale et de redressement économique.

L'avenir d'Haïti dépendra dans une large mesure du redressement économique et de la reconstruction, sans lequel le pays connaîtra de nouveau des troubles politiques et des conflits. Il y a, en fait, un lien entre la paix et la stabilité politique et le développement. À cet égard, le paragraphe 4 du dispositif du projet de résolution (A/1996/1002) dont nous sommes saisis est essentiel, car une étroite coopération entre le Gouvernement haïtien et les institutions financières internationales devrait permettre de mobiliser une aide financière supplémentaire afin d'assurer le développement institutionnel, social et économique dont a tant besoin Haïti pour résister aux vents de l'instabilité.

La présence de la MANUH témoigne, selon nous, de la volonté de la communauté internationale de rétablir la démocratie dans ce pays. Ma délégation n'éprouve aucune difficulté à appuyer le paragraphe 2 du dispositif du projet de résolution, dans lequel l'Assemblée décide de proroger une dernière fois le mandat de la MANUH jusqu'au 31 mai 1997 avec une éventuelle et ultime prorogation jusqu'au 31 juillet 1997. La présence continue de la MANUH permettra, à notre avis, d'assurer la formation d'une force de police nationale professionnelle, autonome et apte à assumer la gamme complète des fonctions de police en vue de la consolidation de la démocratie et de la revitalisation du système judiciaire haïtien.

Partant de ces considérations, l'Indonésie se prononcera en faveur de ce projet de résolution.

Pour terminer, nous voudrions exprimer toute notre reconnaissance aux hommes et aux femmes de la MINUH qui ont mené à bien leur tâche avec diligence et professionnalisme.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Représentant de l'Indonésie des paroles aimables qu'il a eues à mon égard.

M. Qin Huasun (Chine) (*interprétation du chinois*) : Grâce aux efforts faits par le Gouvernement et le peuple haïtiens ainsi qu'à l'assistance de la communauté internationale, le processus de paix en Haïti continue d'avancer dans la bonne direction. La situation politique dans le pays s'est encore améliorée et la société est dans l'ensemble calme. La capacité de la police d'appliquer la loi a également été notablement renforcée. La délégation chinoise se réjouit de cet état de choses.

La Chine appuie le processus de paix en Haïti. J'ai moi-même eu l'occasion de constater ce qui se passait en Haïti. L'action du Gouvernement haïtien pour maintenir la stabilité politique et sociale ne peut que créer un climat susceptible de stimuler l'aide financière et les investissements étrangers, ce qui contribuera à la reconstruction économique du pays ainsi qu'à l'amélioration du niveau de vie de la population.

Compte tenu de la situation actuelle, nous pensons que la Mission d'appui des Nations Unies en Haïti est terminée. La principale tâche à laquelle doit s'atteler maintenant Haïti est celle du redressement économique, qui dépend avant tout du peuple haïtien lui-même. À cet égard, la communauté internationale, notamment les institutions financières

internationales et d'autres institutions des Nations Unies, aura un rôle actif à jouer.

Tenant compte de la demande urgente adressée par le Gouvernement haïtien pour que le mandat de la MANUH soit prorogé, nous sommes prêts à l'examiner en tant que cas exceptionnel afin de promouvoir davantage encore le processus de paix en Haïti. Le projet de résolution dont nous sommes saisis (S/1996/1002) ne prend pas seulement note de la demande du Gouvernement haïtien mais également des besoins réels et des positions de toutes les parties intéressées. Nous voterons donc en faveur de ce projet de résolution.

Nous espérons que le Gouvernement haïtien poursuivra son action pour maintenir la stabilité sociale et promouvoir le redressement économique afin que le peuple haïtien puisse rapidement vivre et travailler dans un climat de paix et de sérénité.

M. Martinez Blanco (Honduras) (*interprétation de l'espagnol*) : Ma délégation a pris note du fait que le Gouvernement haïtien continue de ne ménager aucun effort pour consolider le régime démocratique dans le pays et pour résoudre les divers problèmes d'ordre économique, social et institutionnel qui freinent son développement. Toutefois, les initiatives prises en faveur de la démocratie en Haïti continuent d'être compromises du fait que la sécurité dans le pays demeure très relative en raison de l'augmentation de la criminalité et de la présence de groupes ou de personnes liés au régime de facto précédent, qui pourraient se livrer à des actes de déstabilisation contre le Gouvernement légitimement élu.

Comme l'a dit le Président d'Haïti, René Préval, dans la communication qu'il a adressée au Secrétaire général le 13 novembre (S/1996/956), des progrès ont été réalisés dans la solution des problèmes de sécurité grâce à l'aide accordée par la Mission d'appui des Nations Unies en Haïti (MANUH) à la police nationale haïtienne (PNH). Cependant, a-t-il indiqué, cette assistance de la communauté internationale continue d'être nécessaire pour assurer un climat stable et sûr dans le pays.

Le Honduras partage pleinement le souhait du Gouvernement haïtien de voir proroger le mandat de la MANUH. Nous pensons que le climat de sécurité nécessaire doit exister en Haïti pour permettre au Gouvernement de consacrer toute son attention à la solution des grands problèmes économiques et sociaux auxquels il doit faire face et de promouvoir la réconciliation parmi la société haïtienne.

Si la violence en Haïti a régressé au cours des derniers mois, cela est dû à la formation qu'a reçue jusqu'à présent la police nationale haïtienne de la part de la Mission d'appui des Nations Unies. Cependant, la police n'a pas encore atteint le niveau d'expérience et de confiance suffisant pour lui permettre de contrôler les problèmes que posent la criminalité, le trafic de drogues et la présence de groupes armés opposés au Gouvernement.

La prorogation du mandat de la Mission d'appui des Nations Unies en Haïti (MANUH) est nécessaire pour compléter la formation professionnelle de la police haïtienne, pour continuer à motiver ses activités à Port-au-Prince et dans le reste du pays et permettre ainsi de créer un climat de sécurité et de stabilité dont ont besoin le peuple et le Gouvernement haïtiens pour promouvoir la réconciliation nationale, renforcer l'administration de la justice, consolider le système démocratique et donner un élan au développement économique et social du pays.

Pour ces raisons, ma délégation votera en faveur du présent projet de résolution.

M. Eitel (Allemagne) (*interprétation de l'anglais*) : Nous nous félicitons des améliorations dont fait état l'additif du rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies en Haïti, en date du 12 novembre 1996 (S/1996/813/Add.1), eu égard notamment au fait que la situation sur le plan de la sécurité en Haïti s'est quelque peu améliorée. Par bonheur, la mise en place de la police nationale a acquis, lentement mais sûrement, sa propre dynamique, ainsi que le déclare le Secrétaire général dans son rapport.

Par ailleurs, nous félicitons le Gouvernement canadien pour son initiative et le rôle actif qu'il joue dans l'opération. Nous félicitons également le Président Préval et son Gouvernement pour les efforts qu'ils déploient et pour la détermination dont ils font preuve afin de consolider la démocratie et la primauté du droit et d'apporter ainsi les modifications institutionnelles nécessaires tout en abordant les problèmes sociaux et économiques auxquels est confrontée la population d'Haïti. L'Allemagne se réjouit de toutes ces initiatives ainsi que de la détermination dont font preuve les autorités de Haïti pour assurer le respect des droits de l'homme et veiller à ce que ceux qui les transgressent rendent des comptes.

Néanmoins, comme le note le rapport du Secrétaire général (S/1996/813), nous continuons de nous inquiéter de la recrudescence, au cours de l'an passé, des infractions de droit commun parmi la population civile d'Haïti, notamment

certaines formes de criminalité dangereuse telles que le trafic de drogues et un usage plus fréquent des armes à feu.

Nous faisons donc nôtre la conclusion du rapport selon laquelle la police nationale haïtienne n'a pas encore atteint le niveau d'expérience et de confiance nécessaires pour s'attaquer avec succès aux problèmes que posent d'anciens membres des forces de sécurité, ni pour gérer au quotidien les problèmes que rencontrent généralement des forces de police. Il est donc évident que l'élément militaire de la MANUH est actuellement un facteur clef pour contenir le risque de déstabilisation.

Nous demandons instamment au Gouvernement haïtien, mais également aux agences de l'Organisation des Nations Unies, d'appliquer un plan d'action pour la réintégration dans la société civile des anciens membres des forces armées haïtiennes dissoutes. Négliger cette question reviendrait à négliger un aspect important de la consolidation de la paix dans une société démocratique socialement équilibrée qui est en train d'émerger.

Nous condamnons fermement le fait que ces groupuscules d'anciens membres des forces armées haïtiennes, agissant de concert avec des personnalités politiques liées à l'ancien régime antidémocratique, puissent continuer à se procurer des fonds et des armes. Selon des informations récentes, certains de ces groupes auraient leurs bases dans les pays voisins. Ces groupes sont donc toujours capables de menacer et d'endommager les installations et infrastructures publiques, et ils se prépareraient à défier de nouveau l'autorité du gouvernement démocratiquement élu du Président Préval, afin de saper l'action que celui-ci mène pour stabiliser les structures démocratiques et promouvoir le développement économique.

Nous sommes également profondément préoccupés par la lenteur de la réforme judiciaire en Haïti, dont les progrès ne suivent pas le rythme des réformes déjà réalisées dans la police nationale d'Haïti. Quand près de 80 % des détenus dans les prisons du pays sont en attente de procès, il semble évident que le système judiciaire est incapable de procéder adéquatement à l'examen des dossiers. Nous prions donc instamment la Mission civile internationale en Haïti (MICIVIH), élément de police civile de la MANUH, de concentrer davantage ses ressources et son expérience sur la réforme fondamentale du système judiciaire.

Les membres du Conseil de sécurité, en acceptant de proroger une dernière fois le mandat de la MANUH, ont démontré une fois de plus que la communauté internationale est disposée à coopérer avec le Gouvernement haïtien et à appuyer les efforts qu'il fait pour reconstruire le pays.

L'Allemagne a soutenu activement les efforts entrepris par la communauté internationale pour consolider la restructuration démocratique et économique d'Haïti. Sur le plan bilatéral, nous avons affecté en 1996 près de 110 millions de marks à la coopération économique avec Haïti. L'aspect central de cette coopération est un programme de sécurité alimentaire.

Nous espérons sincèrement que la prorogation finale du mandat de la MANUH permettra de créer en Haïti les conditions de sécurité nécessaires à la transition vers une phase réussie de la consolidation de la paix après le conflit. Sur la base de ces considérations, l'Allemagne votera en faveur de ce projet de résolution.

M. Park (République de Corée) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation voudrait rendre hommage au Secrétaire général, aux «Amis du Secrétaire général pour la question d'Haïti» et aux pays qui fournissent des troupes à la MANUH pour les efforts inlassables qu'ils déploient en vue de rétablir la paix et de consolider la démocratie en Haïti. Nous sommes particulièrement reconnaissants aux Gouvernements du Canada et des États-Unis pour leurs contributions volontaires à la MANUH.

Depuis la création de la MANUH en juin dernier, de nombreux événements positifs ont été enregistrés. Au cours des quelques derniers mois, en particulier, nous avons assisté à une amélioration lente mais régulière de la situation en Haïti au plan de la sécurité et de la capacité de la police nationale haïtienne (PNH) à relever les défis actuels.

Néanmoins, les progrès n'ont pas été suffisants pour que l'on puisse envisager aujourd'hui de mettre fin au mandat de la MANUH. D'après le rapport du Secrétaire général et son récent additif, il est évident que la situation sur le plan de la sécurité est encore fragile en Haïti et qu'elle exige un soutien continu de la communauté internationale. Bien que la vague de violence de l'été dernier soit considérablement retombée, les rapports du Secrétaire général indiquent clairement qu'il existe un énorme potentiel d'instabilité.

En conséquence, le retard constaté dans le développement institutionnel de la police nationale haïtienne constitue une source de grave inquiétude. Malgré certains événements positifs survenus ces derniers mois, la police nationale haïtienne présente encore de nombreuses lacunes dans des domaines critiques. Cette force de police encore jeune

souffre de trois lacunes fondamentales, inexpérience, sous-équipement et manque d'encadrement, pour affronter pratiquement seule les défis écrasants du maintien de l'ordre.

Étant donné cette situation qui laisse à désirer, ma délégation partage l'observation du Secrétaire général, à savoir que la présence de la MANUH, avec ses composantes civile et militaire, continue d'être indispensable. Elle est nécessaire non seulement pour achever de façon satisfaisante la formation professionnelle de la police nationale haïtienne, mais également pour consolider les efforts que la communauté internationale a investis dans le rétablissement de la démocratie et d'un environnement sûr en Haïti.

Inutile de dire que l'ONU ne peut maintenir indéfiniment sa présence en Haïti. À cet égard, nous nous félicitons que le projet de résolution reconnaisse que c'est au peuple haïtien qu'incombe en dernier ressort la responsabilité de décider de son avenir et qu'il déclare également clairement qu'il s'agit de la dernière prorogation du mandat de la MANUH. Ma délégation espère donc très sincèrement que le Gouvernement et le peuple haïtiens, avec l'aide de la communauté internationale, emploieront au mieux les prochains six à huit mois pour assurer le passage en douceur de la phase du maintien de la paix à celle de la consolidation de la paix.

Je voudrais réaffirmer à cet égard l'opinion que nous n'avons cessé de maintenir, à savoir que, d'un point de vue à long terme, la sécurité véritable de cette nation ne pourra être assurée que si les conditions de vie élémentaires de sa population sont améliorées grâce au développement économique et social. Nous notons avec satisfaction que le paragraphe 4 du dispositif du projet de résolution constate que le redressement économique et la reconstruction sont les principales tâches auxquelles sont confrontés le Gouvernement et peuple haïtiens. Ma délégation espère donc que la présence ultérieure de la communauté internationale envisagée au paragraphe 7 du dispositif du projet de résolution permettra de réaliser ces tâches.

Cela étant dit, la République de Corée est heureuse de s'associer au consensus auquel est parvenu le Conseil et votera pour le projet de résolution dont nous sommes saisis.

Sir John Weston (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) (*interprétation de l'anglais*) : Le Royaume-Uni est pour la prorogation du mandat de la Mission d'appui des Nations Unies en Haïti (MANUH), tel que cela est proposé dans le projet de résolution dont nous sommes saisis. Nous sommes fermement d'avis que la poursuite du travail accompli par la MANUH en Haïti est essentielle pour maintenir la paix et la stabilité dans le pays. Nous sommes reconnaissants à tous les pays qui contribuent à la MANUH, et en particulier au Canada et aux États-Unis, pour le rôle essentiel qu'il ont joué dans le succès obtenu par la Mission jusqu'à présent.

Nous notons avec plaisir qu'en ce qui concerne la sécurité en Haïti, le Secrétaire général estime que la situation continue de s'améliorer. Cependant, le danger de déstabilisation par des groupes d'opposition armés subsiste. Les crimes violents sont en augmentation et sont une source de préoccupation. La police nationale haïtienne (PNH) n'est qu'au tout début de son développement et n'est pas encore capable d'assumer l'entière responsabilité de la sécurité publique. C'est la raison pour laquelle il est si important que l'appui de la communauté internationale soit maintenu.

Le Royaume-Uni rend hommage au Gouvernement d'Haïti pour les efforts qu'il déploie pour appuyer la MANUH. Nous devons tous oeuvrer avec le Gouvernement pour veiller à ce que les institutions gouvernementales et judiciaires soient renforcées afin de donner à Haïti les fondements nécessaires à une démocratie stable. Nous espérons que les réformes nécessaires du système judiciaire seront rapidement appliquées, réduisant ainsi la pression sur le système judiciaire.

Haïti a été un succès pour l'Organisation des Nations Unies. Nous reconnaissons que l'ONU est restée plus longtemps qu'on ne l'avait prévu au départ. Mais nous ne devons pas compromettre maintenant l'investissement que nous avons fait dans la paix à Haïti par des mesures hâtives susceptibles de menacer la stabilité du pays.

M. Legwaila (Botswana) (*interprétation de l'anglais*) : Le Botswana se réjouit que le Conseil de sécurité soit parvenu à un consensus sur la prorogation du mandat de la Mission d'appui des Nations Unies en Haïti (MANUH) jusqu'au 31 mai 1997. La contribution de la MANUH à l'amélioration de la vie de la population haïtienne ne fait aucun doute : la violence a quelque peu diminué au cours des dernières semaines, et la situation en matière de sécurité s'est améliorée de même que la capacité de la police nationale haïtienne de faire face aux problèmes auxquels elle est confrontée. Dans un pays où la culture de la violence a été un facteur dominant pendant des générations, il s'agit là de progrès remarquables. Il ne fait pas de doute que le peuple haïtien se félicite du rôle joué par la communauté internationale pour l'aider à reconstruire une société plus stable et plus pacifique et lui en est reconnaissant.

S'il est important de reconnaître les progrès réalisés jusqu'à présent, il est également essentiel de reconnaître que le processus de reconstruction d'un Haïti démocratique et politiquement stable reste encore fragile et réversible. Il existe des preuves évidentes qu'un certain nombre d'anciens membres des Forces armées d'Haïti, responsables dans le passé d'actes de violence d'inspiration politique, continuent de pouvoir se procurer des fonds et des armes. Ils sont prêts à déstabiliser le Gouvernement à tout moment et représentent donc une menace grave pour la transition d'Haïti vers la démocratie. Les informations selon lesquelles certains de ces groupes utiliseraient des pays voisins comme base doivent être prises très au sérieux. La communauté internationale, et les pays voisins en particulier, doivent faire tout leur possible pour veiller à ce que l'instabilité politique, la stagnation économique et une autorité non démocratique ne reviennent pas en Haïti, avec toutes les conséquences que cela aurait pour la région.

Il est encourageant de noter que la police nationale haïtienne (PNH) a fait de nets progrès dans l'exécution de ses tâches et acquis un sens accru des responsabilités, ce qui a eu pour effet d'amener le public à avoir confiance dans la police s'agissant d'assurer sa protection. Toutefois, la possibilité de se procurer facilement des armes, le taux élevé des activités de criminels armés et le fait que les premiers officiers de police ont terminé leur formation il y a seulement 18 mois montrent clairement que la PNH doit faire face à des difficultés considérables dans ses efforts pour maintenir un climat sûr et stable.

Le Botswana appuie l'observation du Secrétaire général figurant au paragraphe 6 de l'additif à son rapport selon laquelle les effectifs des composantes militaire et de police civile devraient être maintenus pour le moment, sous réserve, évidemment, d'un examen effectué régulièrement en fonction de l'amélioration de la situation politique sur le terrain. La MANUH est toujours très nécessaire en matière de sécurité en Haïti. Ma délégation se félicite donc de la souplesse dont ont fait preuve les membres du Conseil pour arriver à un accord sur le paragraphe 2 du dispositif du projet de résolution que nous sommes sur le point d'adopter et leur en est reconnaissante. Elle remercie également les «Amis du Secrétaire général pour la question d'Haïti» des efforts inlassables qu'ils ont déployés pour répondre aux préoccupations de tous les membres du Conseil.

Le redressement économique et la reconstruction de l'économie nationale haïtienne font nécessairement partie de la consolidation de la paix et de la démocratie dans ce pays. Il serait difficile de reconstruire des institutions nationales stables alors que l'ensemble de la population n'a pas d'enjeu dans l'économie du pays. À cet égard, nous rendons hommage aux pays qui ont contribué généreusement au Fonds d'affectation spéciale ou qui ont mis à la disposition du Gouvernement haïtien des ressources accordées à des conditions de faveur. Ces contributions, ainsi que le dévouement des hommes et des femmes de la MANUH et leur fidélité à leur devoir sont énormément importantes pour la stabilisation du pays. Nous les encourageons à poursuivre leur excellent travail.

Le Botswana a toujours soutenu que la communauté internationale devait toujours chercher à faire en sorte que les ressources humaines, matérielles et financières investies dans la cause de la paix ne soient pas gaspillées en raison d'un retrait prématuré d'une mission de maintien de la paix. Ce qui importe par-dessus tout est que, lorsqu'une mission de maintien de la paix est retirée du théâtre des opérations, il ne devrait pas être nécessaire de la redéployer après un laps de temps relativement court. En d'autres termes, la MANUH devrait, au bout du compte, laisser derrière elle un pays stable et prospère et un peuple en mesure de regarder l'avenir avec fierté et dignité. Ma délégation se réjouit donc que le paragraphe 7 du dispositif du projet de résolution prie le Secrétaire général d'inclure dans son rapport du 31 mars 1997 des recommandations sur la nature d'une présence internationale ultérieure en Haïti.

M. Włosowicz (Pologne) (*interprétation de l'anglais*) : Lorsque ma délégation a pris la parole le 28 juin 1996 à l'occasion de l'adoption de la résolution du Conseil de sécurité créant la Mission d'appui des Nations Unies en Haïti (MANUH), elle a exprimé sa ferme conviction que la communauté internationale se devait d'aider le Gouvernement et le peuple haïtiens dans leur lutte pour la stabilité et le retour à la normale dans le pays.

Aujourd'hui, alors que nous sommes sur le point de proroger le mandat de la MANUH pour la dernière fois, la date d'expiration du mandat étant soit le 31 mai 1997 ou la fin de juillet 1997, notre conviction passée nous paraît toujours valable. En effet, des progrès considérables ont été réalisés dans le règlement pacifique du conflit en Haïti. Le Gouvernement haïtien a commencé à réglementer l'économie et l'infrastructure sociale du pays, lesquelles sont d'une importance suprême pour traiter de façon appropriée et finalement régler les problèmes qui subsistent. Nous espérons que les nouvelles lois touchant notamment la modernisation des entreprises d'État et le statut de la fonction publique donneront un nouvel élan au processus de normalisation, qui jusqu'à tout récemment était dans l'impasse.

De même, nous nous félicitons des améliorations de la situation en matière de sécurité en Haïti. Nous avons pris note de certaines tendances positives — aussi limitées soient-elles — dans le fonctionnement de la force de police nationale haïtienne dans la capitale et dans les autres régions du pays.

Il est bien évident, d'après le rapport du Secrétaire général et de nombreuses autres sources, que malgré tous les progrès réalisés jusqu'à présent, les autorités haïtiennes ne sont pas encore en mesure de créer le climat nécessaire pour mener à bien les réformes économiques, institutionnelles et judiciaires auxquelles elles se sont engagées à procéder.

D'une manière générale, la situation qui règne en Haïti en matière de sécurité continue de nous préoccuper. La police nationale haïtienne a manifestement besoin d'être renforcée. Elle requiert davantage de formation, d'équipements et une meilleure coordination de ses activités. Il faudrait procéder également à une réforme fondamentale du système judiciaire du pays. De l'avis du Secrétaire général, celui-ci est caractérisé par une incapacité chronique de faire face avec professionnalisme aux défis auxquels il est confronté.

La communauté internationale apporte son concours à Haïti dans sa recherche de sécurité et de stabilité depuis le rétablissement de l'ordre constitutionnel. À notre avis, il y a de bonnes raisons pour poursuivre cette assistance, afin de faciliter la difficile transition vers la normalité et la démocratie dans ce pays. C'est aussi le voeu des autorités haïtiennes, comme le dit le Président René Préval dans la lettre demandant la prorogation du mandat de la Mission d'appui en Haïti (MANUH).

C'est pour ces raisons que la délégation polonaise votera en faveur du projet de résolution prorogeant le mandat de la MANUH, ouvrant ainsi la voie à différentes formes de coopération entre les Haïtiens et la communauté internationale.

Pour terminer, je tiens à rendre hommage aux membres de la MANUH et leurs gouvernements, qui ont été extrêmement généreux dans leur approche de la situation en Haïti.

M. Cabral (Guinée-Bissau) : L'examen du rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies en Haïti aura permis aux membres du Conseil de sécurité de procéder à une analyse approfondie de la situation qui prévaut dans ce pays.

C'est dire combien notre délégation apprécie à sa juste valeur l'effort des Nations Unies et de la communauté internationale en général, en vue d'apporter toute l'aide nécessaire au peuple haïtien. On ne dira jamais assez toute l'importance politique, économique mais aussi psychologique que revêt la présence de cette même communauté internationale dans cette île, dont les habitants s'évertuent, malgré des difficultés de tous ordres, à prendre en main leur propre destin et à créer les conditions d'une vie décente et paisible.

Le peuple haïtien qui, pendant des décennies, a souffert des affres d'une dictature féroce et sanguinaire, mérite à la fois l'attention que nous lui accordons et le concours qui lui est indispensable pour asseoir les bases de la démocratie fondée sur la primauté du droit et le respect de la personne humaine.

Nous constatons avec bonheur que les intervenants s'accordent à reconnaître ce postulat important qui doit, à la fois, inspirer notre action pour mieux la promouvoir, et ce faisant, promouvoir et instaurer la paix et la sécurité dans ce pays. Car c'est bien de paix et de sécurité qu'il s'agit lorsque nous évoquons la question d'Haïti. Le Gouvernement du Président Préval déploie tous les efforts nécessaires pour garantir au peuple haïtien le droit de vivre sans peur du lendemain, en créant les conditions de stabilité et de sécurité nécessaires à cette fin. Mais nous savons que, malheureusement, les moyens à la disposition des autorités haïtiennes sont très limités.

Dans la phase critique actuelle, la présence de la Mission d'appui des Nations Unies demeure indispensable pour conforter les bases du processus démocratique, en assurant le respect de l'ordre constitutionnel dans ce pays.

Haïti est un pays pauvre, mais Haïti est aussi un pays dont les aspirations à la démocratie sont profondément enracinées dans la culture de son peuple, si proche et si cher à ceux d'entre nous qui appartenons au continent africain. L'expérience démocratique en Haïti comporte une valeur de symbole, dans la mesure où elle constitue un point de référence qui donne à la notion de solidarité internationale son véritable sens. En aidant le peuple haïtien à s'arracher du joug de la dictature, la communauté internationale a incontestablement contribué à l'émergence de la démocratie et du pluralisme politique dans cette partie du monde.

Des progrès réels ont été enregistrés en Haïti, qui attestent du rôle irremplaçable de l'Organisation des Nations Unies dans l'édification de la démocratie dans ce pays. La

présence des Nations Unies est encore nécessaire pour augmenter les chances de succès d'un Gouvernement librement choisi, et dont l'action s'inspire des aspirations légitimes du peuple haïtien, un peuple auquel il sied de rendre ici et maintenant un hommage plus que mérité pour son courage, son esprit d'abnégation et sa détermination. Il faut se rappeler l'histoire d'Haïti pour comprendre et apprécier nos propos d'aujourd'hui.

Je voudrais, au nom de ma délégation, constater pour m'en réjouir qu'Haïti demeure une préoccupation et l'exemple d'un engagement continu de la part de la communauté internationale. Il ne saurait, en effet, en être autrement car nous sommes conscients des implications financières et autres de la présence de la MANUH en Haïti. Cependant, la solidarité envers le peuple haïtien implique nécessairement que l'action des Nations Unies soit autrement vue qu'à travers le prisme déformant de la raison financière. Sans police nationale constituée et efficace, il ne saurait y avoir de sécurité en Haïti. Sans l'aide de la communauté internationale, le processus démocratique en Haïti risque de s'enrayer. Sans concours financier immédiat et adéquat, le Gouvernement haïtien ne sera pas en mesure de nourrir toutes les bouches et encore moins de satisfaire les revendications ou de contrôler la grogne des militaires démobilisés qui, parce que possédant encore des armes et bénéficiant de la connivence de pays étrangers, constituent une menace sérieuse.

C'est donc pour toutes ces raisons que notre délégation votera en faveur de la résolution prorogeant le mandat de la Mission d'appui des Nations Unies en Haïti, dans les termes convenus par l'ensemble des membres du Conseil et qui, il faut le dire pour s'en féliciter, constituent la consécration des efforts renouvelés des «Amis du Secrétaire général pour la question d'Haïti» au sein de ce Conseil mais aussi de tous les amis en dehors du Conseil de sécurité.

M. Somavía (Chili) (*interprétation de l'espagnol*) : Il y a à peine quelques années, Haïti connaissait l'une de ses crises les plus graves. Au cours d'une période exceptionnellement courte pour l'histoire d'un pays, des changements importants se sont produits qui mettent un terme à une période difficile et ont fait renaître chez les Haïtiens l'espoir dans un avenir meilleur.

Nous ne pouvons que féliciter les autorités d'Haïti et le Représentant permanent, l'Ambassadeur Lelong, de cette évolution positive. Les Nations Unies et en particulier le Conseil de sécurité doivent se féliciter d'avoir contribué au changement démocratique et à la stabilité en Haïti grâce à la création et au maintien d'une des missions les plus réussies dans l'histoire des opérations de maintien de la paix. Les Nations Unies se sont associées à la volonté démocratique et à la décision politique du peuple haïtien.

Pourtant, des problèmes et des menaces persistent, comme l'ont signalé presque tous les orateurs qui m'ont précédé, et c'est pourquoi nous adoptons ce projet de résolution, que le Chili appuie pleinement.

Le moment est venu de remercier tous ceux qui ont rendu possible cette présence des Nations Unies en Haïti. En premier lieu, qu'il me soit permis de remercier le Secrétaire général, son Représentant spécial et toute l'équipe civile et militaire de la Mission des Nations Unies dans ce pays de tous les efforts qu'ils ont déployés à cette fin. En tant que Latino-Américain, qu'il me soit permis d'évoquer en particulier un éminent Vénézuélien, M. Enrique ter Horst, et l'un de mes compatriotes, Cristián Ossa, qui vient de terminer en Haïti une brillante carrière de 25 ans en tant que fonctionnaire des Nations Unies.

Nous voudrions également exprimer toute notre reconnaissance aux États-Unis pour leur appui décisif au processus de démocratisation en Haïti. L'appui politique et financier décisif du Canada, de la France et d'autres pays a également joué un rôle crucial dans le maintien des missions successives sur le terrain. Enfin et surtout, je tiens à souligner la compréhension et l'appui reçu des délégations de la Chine et de la Fédération de Russie ainsi que d'autres délégations, qui ont permis de poursuivre le travail des Nations Unies en Haïti.

Comme nous l'avons affirmé en de précédentes occasions, la nouvelle réalité à laquelle le Conseil de sécurité est confronté, qui découle des changements politiques importants qui se sont produits à la fin des années 80, le place dans une situation où il doit neutraliser des menaces à la paix et à la sécurité internationales découlant de problèmes existant à l'intérieur des États et non pas entre eux. Il doit le faire très soigneusement, en respectant la souveraineté des États mais en tenant compte également des besoins humanitaires et des aspirations clairement exprimées des majorités nationales.

Le Conseil commence à faire face à des situations nouvelles, auxquelles il n'est pas habitué et pour lesquelles il manque d'expérience, car son rôle a été historiquement lié à la gestion des conflits internationaux entre États. Pour relever ces nouveaux défis il faut mettre au point des instruments adaptés à ces nouvelles nécessités, qui sont complexes et difficiles, notamment dans le domaine du droit international. C'est pourquoi nous avons suggéré et suggé-

rons à nouveau qu'il est nécessaire de tenir un débat de fond, dans le contexte général du rôle futur du Conseil de sécurité et de l'ONU dans le maintien de la paix et de la sécurité complètes dans ces nouvelles situations.

Il est évident que notre région, tout en appréciant l'appui que le Conseil a fourni à un pays voisin, est très satisfaite d'avoir contribué au rétablissement de la paix, de la stabilité politique et des pratiques démocratiques en Haïti. Nous attachons beaucoup de prix aux efforts énormes déployés par ses deux gouvernements démocratiques dans la conduite du processus de réconciliation politique et de redressement économique.

Les pays d'Amérique latine connaissent bien les difficultés qui doivent être surmontées pour rétablir la démocratie lorsque les gens manquent des biens les plus élémentaires. Il est extrêmement difficile de continuer d'adhérer à des valeurs politiques de liberté lorsque la satisfaction des besoins matériels élémentaires préoccupe complètement l'attention des citoyens. Dans ce contexte, la bonne gestion des affaires publiques consiste non seulement à assurer la mise en place et l'exercice légitimes de l'autorité mais implique également la capacité de créer des emplois pour garantir à tous le pain quotidien, un logement et une place digne dans la société.

C'est pourquoi nous souscrivons résolument à l'idée selon laquelle l'ONU doit continuer d'accorder son appui à Haïti au-delà de la présente décision. C'est pourquoi nous avons également participé activement à la négociation des prorogations successives de la Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA) et de la Mission d'appui des Nations Unies en Haïti (MANUH), et en avons appuyé le maintien. Nous devons nous assurer que le résultat de tant d'efforts déployés pour consolider la paix ouvre la voie au redressement économique et social du pays. Il serait regrettable que l'ONU, faute d'avoir accordé à Haïti toute l'attention dont il a besoin pour consolider ses progrès, soit de nouveau confrontée à une nouvelle opération de maintien de la paix dans ce pays.

Comme on l'a dit à maintes reprises, il est essentiel que l'action de l'ONU se poursuive une fois la paix rétablie. Le système doit répondre de façon adéquate aux besoins d'appui qui sont nécessaires pendant la phase de redressement de l'économie et de l'établissement des bases d'un processus de développement croissant et soutenu.

L'expérience à cet égard a souvent été décourageante, car les situations permanentes de crise financière qui touchent les organes et les programmes des Nations Unies dans les domaines économique et social empêchent d'appuyer comme il se doit les processus de redressement des pays ayant souffert de crises politiques. En Amérique latine, l'Amérique centrale est un bon exemple de ce genre de problème. En conséquence, on assiste très souvent à une résurgence des conflits ou à une persistance du sous-développement, qui nous mettent en présence d'un paradigme d'inefficacité dans la gestion des ressources et des tensions politiques dangereuses. En effet, les ressources qui n'ont pas été investies pour jeter les bases du développement de ces pays sont parfois dépensées plus tard dans de nouvelles opérations des Nations Unies, à des coûts considérablement plus élevés que ceux qui auraient permis de consolider les progrès déjà réalisés. La Somalie est un exemple de ce genre de situation.

Pour terminer, je voudrais insister pour dire qu'il serait bon que le Conseil commence à débattre des questions de fond que nous avons soulevées en ce qui concerne les nouvelles approches des opérations de maintien de la paix, ainsi que pour ce qui est de la consolidation des résultats obtenus grâce à l'appui effectif accordé au développement par le biais des organes pertinents du système. Nous croyons que c'est ainsi que nous trouverons les moyens les plus efficaces de relever les nouveaux défis qui nous attendent. Nous saluons avec respect la lutte démocratique du peuple d'Haïti et lui offrons notre solidarité pour faire face à ceux qui veulent revenir au passé en même temps que notre amitié pour coopérer au développement humain de son peuple.

M. Abdel Aziz (Égypte) (*interprétation de l'arabe*) : Le rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies en Haïti (MANUH) est dans l'ensemble une source de satisfaction générale. Il indique de façon positive que la vague de violence qui a atteint son point culminant l'été dernier s'est calmée, et que la situation sécuritaire améliorée se maintient en raison du renforcement continu des capacités de la police nationale haïtienne et de son efficacité accrue de faire face aux tentatives visant à rompre la sécurité et la stabilité.

Ces événements positifs constituent en soi une preuve pratique du succès de la MANUH dans l'exécution de son mandat. Ils confirment, de même, sa valeur réelle et le rôle important qu'elle joue en aidant à maintenir un climat de sécurité et de stabilité et à consolider cette jeune démocratie et la primauté du droit en Haïti.

Forts de notre solidarité avec le Gouvernement et le peuple haïtiens, et désireux de renforcer leur capacité de préserver ces réalisations et de donner aux institutions étati-

ques, au système judiciaire ainsi qu'à la police nationale haïtienne une chance appropriée de parvenir à un certain degré de développement qui puisse leur assurer l'autocroissance et la viabilité après le retrait de l'ONU, d'une part, et étant donné que le Président Préval estime que la présence constante de l'ONU en Haïti est nécessaire durant cette étape hérissée de dangers, d'autre part, la délégation égyptienne est d'accord pour consacrer le succès de la MANUH en prorogeant son mandat pour une période additionnelle, comme cela est énoncé dans le projet de résolution. Toutefois, le Secrétaire général ne devrait pas perdre de vue qu'il importe de procéder à de nouvelles réductions des effectifs de la Mission sans pour autant porter préjudice à sa capacité de s'acquitter des tâches qui lui sont confiées.

À cet égard, la délégation égyptienne voudrait exprimer sa reconnaissance pour les contributions volontaires faites par le Canada, les États-Unis d'Amérique et d'autres pays pour permettre à la Mission de s'acquitter de son mandat.

En conclusion, je tiens à exprimer notre conviction que la meilleure solution aux problèmes d'Haïti à long terme ne pourra être trouvée que dans le développement socio-économique du pays. Celui-ci appuiera les efforts du Gouvernement haïtien pour reconstruire l'État, contribuera à rétablir la démocratie et la primauté du droit en lieu et place de la culture de la violence, dont le peuple haïtien a souffert pendant de longues années. Nous appuyons donc le projet de résolution, et particulièrement la partie qu'il demande à la communauté internationale, aux États donateurs et aux institutions financières internationales, surtout de fournir l'appui nécessaire dans les domaines technique et financier, aux niveaux bilatéral et multilatéral, pour réaliser les objectifs d'Haïti en matière de développement. Nous allons donc voter pour le projet de résolution.

M. Inderfurth (États-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : Une fois de plus, le Conseil de sécurité prend une décision pour aider le peuple haïtien à réaliser son aspiration à vivre en paix et dans la liberté. René Préval, Président d'Haïti élu démocratiquement, a demandé au Conseil de proroger le mandat de la Mission d'appui des Nations Unies en Haïti (MANUH). Nous sommes très heureux de voir le Conseil de sécurité répondre à cet appel de manière positive.

La MANUH et la mission qui l'a précédée ont beaucoup fait pour aider le Gouvernement haïtien à donner une formation professionnelle à sa police et à maintenir la sécurité et la stabilité permettant d'édifier des institutions démocratiques. Mon gouvernement rend hommage à tous ceux qui ont contribué à la Mission d'appui des Nations Unies en Haïti, et particulièrement au Gouvernement canadien qui a assumé la direction de façon remarquable.

De ce fait, il y a eu des résultats concrets. Une nouvelle force de police civile a été créée et la force chargée de la sécurité du Palais subit un entraînement professionnel. L'économie haïtienne commence également à s'améliorer, le Parlement a adopté des réformes essentielles en matière de privatisation et de fonction publique qui renforceront la croissance économique. Le Fonds monétaire international (FMI) a approuvé un programme d'ajustement structurel et un crédit de 120 millions de dollars. En outre, dans les milieux d'affaires, l'on est de plus en plus optimiste.

Fait plus important, le climat de démocratisation a permis à la population haïtienne de continuer de vivre quotidiennement sans craindre la violence officiellement sanctionnée. Les Haïtiens n'ont plus à choisir entre vivre dans la terreur ou essayer de fuir sur des radeaux et des embarcations de fortune pour gagner les côtes américaines.

Malgré ces progrès, des obstacles subsistent. Il y a toujours des individus et des groupes en Haïti qui sont hostiles à la démocratie. Nous espérons et nous pensons que le jour approche où le Gouvernement haïtien pourra assumer la pleine responsabilité de la sécurité publique mais ce jour n'est pas encore arrivé. La prorogation du mandat de la MANUH permettra à cette phase de transition de se dérouler normalement, tout en réduisant les risques de recul ou de perturbations graves.

Mon gouvernement a été encouragé par le ferme appui apporté à la démocratie en Haïti par l'Organisation des États américains, l'Organisation des Nations Unies et les membres du Conseil de sécurité. Nous espérons que cela continuera. En tant que membre du Groupe des «Amis du Secrétaire général pour la question d'Haïti», et de la délégation qui a présenté ce projet de résolution, nous l'appuyons fermement et nous espérons qu'il sera adopté à l'unanimité par le Conseil.

Nous attendons également avec intérêt le rapport que le Secrétaire général présentera en mars prochain. Nous espérons qu'il donnera à la communauté internationale des orientations pour continuer à contribuer à la consolidation de la paix et de la stabilité en Haïti.

Le rétablissement de la démocratie en Haïti a été l'un des événements les plus encourageants de ces dernières années. Mais là comme ailleurs, la démocratie demeure une tâche non encore achevée. Notre responsabilité, que nous avons assumée, et que continuerons d'assumer j'espère, est d'aider le peuple haïtien à s'assurer un avenir marqué par une liberté et une

stabilité durables et par une amélioration constante de la qualité de la vie.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de Représentant permanent de l'Italie.

Comme l'a indiqué le Secrétaire général dans son rapport, la situation sécuritaire en Haïti et la capacité de la police nationale haïtienne de relever les défis se sont quelque peu améliorées. C'est là un fait encourageant car l'histoire récente nous a enseignés qu'en Haïti, il existe un lien étroit entre la stabilité politique, la capacité du Gouvernement de présenter l'ordre public et le respect des droits de l'homme. Les efforts du Gouvernement haïtien visant à rétablir pleinement la démocratie dans le pays doivent donc être reconnus à leur juste valeur et appréciés. Des résultats significatifs ont déjà été obtenus par le Gouvernement haïtien.

À cet égard, la délégation italienne note avec satisfaction la déclaration prononcée par le Représentant permanent d'Haïti, l'Ambassadeur Pierre Lelong, auquel je tiens à exprimer ma reconnaissance pour sa contribution importante à nos débats.

Nous devons également rendre hommage au Canada et aux États-Unis pour leur contribution importante au rétablissement de la paix et à la promotion de la réconciliation nationale dans ce pays.

Le rôle joué par la Mission d'appui des Nations Unies en Haïti (MANUH) durant la période de transition démocratique a également été très important. Le Président élu démocratiquement, René Préval, a pu compter sur la présence de la force internationale pour assurer l'ordre public et commencer la formation de la police nationale, qui aura à assurer la sécurité interne après le retrait de la MANUH. L'Italie appuie pleinement la prorogation du mandat pour une durée de six mois ainsi que la disposition prévoyant la possibilité d'une prorogation supplémentaire de deux mois dont le Conseil pourrait décider ultérieurement.

En cette phase délicate de consolidation du système et du processus démocratiques, il existe encore des menaces à la stabilité politique. C'est pour consolider les résultats obtenus jusqu'à présent grâce à l'engagement de la communauté internationale que le Conseil de sécurité appuie la prorogation du mandat de la Mission d'appui. D'ici le 31 mars, le Conseil examinera soigneusement la nature d'une présence internationale ultérieure en Haïti.

La communauté internationale doit faciliter les relations stratégiques qu'Haïti doit établir avec les institutions financières internationales, dont l'appui est indispensable au redressement économique du pays. Un meilleur niveau de vie est essentiel pour la démocratie et le respect des droits de l'homme en Haïti.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil.

Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution, figurant dans le document S/1996/1002.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Botswana, Chili, Chine, Égypte, France, Allemagne, Guinée-Bissau, Honduras, Indonésie, Italie, Pologne, République de Corée, Fédération de Russie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et États-Unis d'Amérique.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1086 (1996).

Il n'y a plus d'orateurs sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 50.